

*Question présentée par le député :*

*M. Rolin Wavre*

*Date de dépôt : 30 octobre 2018*

## **Question écrite urgente**

**Blocage du centre-ville à l'appel des syndicats Unia, SIT et Syna les 16 et 17 octobre 2018 : quels ont été les coûts directs et indirects de ce blocage pour l'Etat et pour les régies publiques, en particulier les TPG ?**

La grève, droit légitime et reconnu par le droit suisse et international même s'il est soumis à des conditions, est un moyen d'action par lequel les salariés cessent l'activité pour laquelle ils sont employés afin de faire pression sur leur employeur dans la cadre de négociations.

La question écrite urgente que vous avez sous les yeux se concentre sur les coûts et la gêne engendrés par cette manifestation organisée sur le domaine public et en particulier sur le pont du Mont-Blanc, un endroit stratégique pour la circulation privée mais aussi professionnelle à Genève. Le choix du lieu dénote une volonté de causer, sur le plan économique, une perte aussi importante que possible aux entreprises de tous les secteurs et une gêne importante à l'ensemble des usagers, malgré le fait que la plupart d'entre eux n'aient aucun lien avec le conflit en cause.

La limitation de la liberté de circulation infligée à une partie de la population active genevoise est d'autant plus regrettable que l'issue du conflit syndical est largement liée à des négociations nationales sur lesquelles les partenaires locaux n'ont pas ou peu d'influence. A noter qu'il n'y avait, à l'époque de la grève, aucun vide conventionnel.

La volonté de paralyser la circulation en général est démontrée par le fait que, la manifestation étant initialement non autorisée à emprunter le pont du Mont-Blanc, ses responsables ont tout d'abord choisi de bloquer le trafic sur la place des 22-Cantons avant de contraindre le conseiller d'Etat responsable de la sécurité à céder pour éviter le danger d'affrontement (source : porte-parole du conseiller d'Etat). On est loin du dialogue social et de la paix

du travail pourtant au centre de l'accord conclu dans la branche en 2017 et lié aux concessions faites par les employeurs.

De très nombreux citoyens ont interpellé leurs élus, dont le soussigné, afin de protester contre la volonté de faire déborder un conflit professionnel sur la voie publique et l'utilisation des moyens de l'Etat, et donc leurs impôts, pour « organiser la paralysie » et contenir les débordements toujours possibles.

C'est à ce titre que je prie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- ***Quel a été le coût direct et indirect du dispositif policier très important mis en place, tant sur place qu'en divers lieux de la ville, pour détourner les flux de véhicules ? Quel impact sur les autres activités des forces de l'ordre ?***
- ***Quel a été le coût pour les Transports publics genevois, eux aussi contraints de modifier leurs horaires ?***
- ***Quel est le coût estimé pour l'économie privée dont les employés ou les transports de marchandises ont été empêchés de se déplacer pendant plusieurs heures deux jours de suite ?***

Je remercie le Conseil d'Etat pour les réponses concrètes qu'il voudra bien donner à ces questions.